



5^{ème} édition

**Rencontres Régionales de la Vie
Associative en région Grand Est**

2022

ACTES



INTRODUCTION

Depuis 2018, l'Union des Mouvements associatifs Grand Est (UMAGE) organise chaque année, les Rencontres Régionales de la Vie Associative. L'événement rassemble, en présentiel ou à distance, les fédérations et têtes de réseau associatives du Grand Est, ainsi que leurs partenaires publics (Région Grand Est, Etat).

Pour cette 5^{ème} édition, les travaux ont eu lieu en 2 temps : des temps préparatoires dans les territoires et un temps en visio-conférence, le 10 décembre 2022.

Les échanges ont porté sur deux sujets d'actualité :

- Quels espaces à investir pour la société civile organisée dans la co-construction des politiques publiques ?
- À quelles conditions la vie associative permet-elle aux jeunes de trouver des espaces d'engagement ?

L'an passé, nous nous étions réunis à Metz pour évoquer les impacts de la crise COVID sur le secteur associatif. En 2022, trois années après le début de la crise sanitaire, la société est à nouveau secouée, à la fois par la guerre en Ukraine et par la crise environnementale, dont les répercussions se font d'ores et déjà sentir pour les associations.

Lors de la crise COVID, les fédérations associatives ont pleinement joué leur rôle de soutien aux associations et de porte-voix du secteur auprès de partenaires publics. Par leurs actions, elles ont permis aux associations de préserver leur rôle indispensable au service de l'intérêt général. Aujourd'hui encore, elles se mobilisent pour accompagner les associations à faire face aux enjeux du secteur.

Ont participé aux Rencontres :

Dans les territoires :

- AFGES, les étudiant.e.s d'Alsace
- AREL
- COJEP
- CRAJEP
- CROS Grand Est
- Fédération des Foyers clubs d'Alsace
- Fédération des MJC Alsace
- FONDA
- France Active Alsace
- GRAINE LORRAINE
- JPA
- Ligue de l'enseignement
- Maison des associations de Strasbourg
- PSL Alsace
- UNAT Grand Est
- URAF
- URAHJ

Avec l'intervention sur le territoire Champagne-Ardenne de Patricia Andriot, cheffe de projet mission ruralité à l'Agence nationale de la cohésion des territoires et Marc Fourdrignier, sociologue spécialiste de l'action sanitaire et sociale.

En visio-conférence le 10 décembre :

Des fédérations, coordinations et réseaux associatifs :

- Adepac
- Alsace Mouvement associatif
- Alsace Nature
- ANIMAFAC
- ARIENA
- Association Theodore
- Association de quartier Reims (BVSA)
- Cdafal68
- Centre social ESCAL en YVOIS
- Familles Rurales Grand Est
- Fédération des Foyers Clubs Alsace
- Fonda
- GRAINE Lorraine du Grand Est
- Ligue de l'enseignement (51,88)
- Lorraine Mouvement Associatif
- Lorraine Nature Environnement
- MJC 4Bornes
- Mouvement Associatif Champagne-Ardenne
- Pays d'Argonne
- PROFESSION SPORT & LOISIRS
- RTES
- Union Régionale des Foyers Ruraux du Grand Est
- URGE CSC

Des partenaires publics

- DRAJES Grand Est et SDJES
- Région Grand Est
- Ville de Strasbourg

Les intervenants :

- **Patricia Andriot**, vice-présidente du RTES, grand témoin de la matinée
- **Laurent Fraisse**, sociologue et chercheur au CNAM
- **Sandra Guilmin**, chargée de mission ESS à l'Eurométropole de Strasbourg
- **Corentin Larmoire Roussel**, responsable de la communication et des plaidoyers d'ANIMAFAC

RENCONTRES EN VISIO, LE 10 DECEMBRE 2022

Plus de quarante participants étaient connectés de 9h à 12h, pour écouter les interventions de Laurent Fraisse, Sandra Guilmin, Corentin Larmoire-Roussel et Patricia Andriot.

Le mot d'introduction : Piero Calvisi, Président d'Alsace Mouvement associatif et coprésident de l'UMAGE



En 2022, les Rencontres avaient eu lieu à Metz, dans un contexte marqué par la crise du COVID.

Un an plus tard, les Rencontres se déroulent en visioconférence, pour leur 5^{ème} édition, en raison de la volonté de limiter les déplacements et les dépenses liés à l'événement.

Le contexte est tout autre cette année, la crise n'est plus seulement liée au seul COVID, mais également marquée par 2 éléments : la guerre en Ukraine, la crise environnementale, dont découle un contexte d'inflation qui interroge, inquiète et rend la projection difficile, aussi bien pour les associations, les têtes de réseau que pour les collectivités et les ménages.

Ces sauts de crise en crise renforcent la volonté des acteurs associatifs d'être les plus efficaces et utiles possibles à cet indispensable bien vivre ensemble, dans la société civile organisée, au service des projets et des valeurs défendues par les associations, au service des populations.

Pour éclairer le débat autour de l'impérieuse nécessité de se mettre autour de la table pour définir ensemble les politiques publiques, dans une période où il faut faire front commun, [Laurent Fraisse](#), a répondu à la sollicitation de l'UMAGE, accompagné par le témoignage de Sandra Guilmin, chargée de mission ESS à [l'Eurométropole de Strasbourg](#).

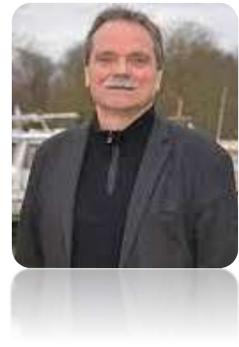
Dans un second atelier, c'est la place et les espaces d'engagement que la jeunesse peut trouver dans les associations qui seront questionnés, en présence de Corentin Larmoire-Roussel, responsable des plaidoyers et de la communication d'[ANIMAFAC](#).

Patricia Andriot, vice-présidente du [RTES](#) apportera son éclairage de grand témoin de cette matinée.

1^{er} temps de débat :

Quels espaces à investir pour la société civile organisée dans la co-construction des politiques publiques ?

Débat animé par **Thomas Dubois**, Président du Mouvement associatif Champagne Ardenne et coprésident de l'UMAGE.



Intervention de Laurent Fraise, Sociologue et chercheur au CNAM



1) Eléments de cadrage et de définition

La recherche-action menée notamment par **Laurent Fraise** il y a 4 ans, avec Le Mouvement associatif, le RTES, la Ville de Strasbourg, a permis de mieux cerner et définir les contours de la co-construction, en partant de la pratique des réseaux, et de poser les conditions et limites de ce mode de relations entre associations et pouvoirs publics.

Ainsi, une définition est proposée par Laurent Fraise : la co-construction est *un processus institué de participation ouverte et organisée d'une pluralité d'acteurs à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'action publique.*

La co-construction appartient au registre participatif de l'élaboration des politiques publiques, du côté de la démocratie participative, de cette idée que des acteurs

non institutionnels (des associations, des citoyens ou d'autres organisations de la société civile), peuvent concourir à l'intérêt général, à la construction du bien commun, en complément à la démocratie représentative, du rôle des élus, et de l'administration.

La co-construction est à la fois une démarche innovante et en progression, mais c'est un mode de relation qui reste minoritaire et expérimental, non stabilisé, avec souvent en ligne de mire un horizon normatif revendiqué par des réseaux associatifs et des élus locaux, mais qui est loin d'être généralisé sur les territoires.

La co-construction se distingue d'autres modes de décisions publiques :

- Le processus d'élaboration « décisionniste » : c'est un élu qui

tranche l'ensemble des problèmes et des décisions

- Le processus d'élaboration technocratique : le pilotage des politiques publiques est entre les mains de l'administration et de ses agents.

La co-construction se distingue également des modes d'influence de la société civile sur la décision publique, qui relèvent plutôt d'un processus informel que tout le monde pratique, qui relèvent de pratiques notabiliaires, de clientélisme ou de lobbyisme.

La co-construction oblige les élus et les associations à changer de posture. Ainsi, les associations ne défendent-elles alors pas uniquement leurs propres intérêts, mais l'intérêt général, celui d'un territoire ou d'une population. Ce n'est pas toujours évident pour l'association. C'est pourtant ce qui différencie une association d'un groupe d'intérêt.

2) Sur quelles politiques porte la co-construction :

L'étude-action menée par Laurent Fraisse montre que certaines politiques se prêtent mieux à la co-construction. C'est le cas des politiques vie associative, ESS, démocratie participative, ville (conseils citoyens), jeunesse, transition écologique, culturelle (par exemple le schéma d'orientation des musiques actuelles, les arts de la rue...).

Des constats :

La co-construction concerne plutôt des politiques locales que nationales, il est plus facile de coconstruire au local qu'avec l'Etat.

La co-construction concerne plutôt les politiques récentes, dont les référentiels ne sont pas très stabilisés. Il est plus difficile de coconstruire sur les politiques sectorielles.

3) Conditions et enjeux de la co-construction

Conditions :

Le respect de la liberté et de l'autonomie administrative des associations par les pouvoirs publics est une condition

Il faut également distinguer la co-construction de la nouvelle gestion publique : une progression de la commande publique. Elle considère les associations plutôt comme des prestataires que comme des partenaires, en les mettant en concurrence via des appels d'offres ou des appels à projets déguisés.

La co-construction se différencie également de tous les mots en « co » que les acteurs associatifs et de l'ESS utilisent : cogestion, consultation, coopération, concertation etc...

L'important est de trouver les mots qui permettent d'être utiles et d'agir.

Sur l'échelle de la participation, la co-construction va plus loin que la consultation, c'est-à-dire l'émission d'avis et de propositions qui seraient ensuite repris par les élus, mais bien de coconstruire une feuille de route, un dispositif, et de le mettre en œuvre.

Deux limites ont été repérées :

La co-construction ne veut pas dire codécision : il peut y avoir des écarts possibles entre ce qui a été coconstruit et ce qui est réellement voté par les instances représentatives.

La co-construction ne veut pas dire cogestion : les questions budgétaires restent des questions difficiles dans le dialogue entre collectivités locales et associations.

La co-construction atténue le principe de « qui paye décide ».

Rappelons que la cogestion, née dans les années 1960, sous-entend une gestion budgétaire conjointe, comme par exemple le FONJEP.

indispensable à la co-construction. En effet, la 1^{ère} mission des associations est de remplir leur objet social, leurs missions. La

co-construction vient en plus, elle nécessite des moyens et des compétences, il n'est pas possible d'avoir des injonctions à la co-construction.

Il faut être au moins 2 pour coconstruire, donc il faut aussi une volonté des élus, une acculturation des agents qui assurent souvent la continuité des politiques.

Parfois, la co-construction relève d'un intérêt stratégique : de la part d'élus minoritaires par exemple, lorsqu'une politique a peu de moyens, faire intervenir une expertise externe, la société civile, une entité extérieure, permet de mieux négocier les arbitrages budgétaires en légitimant une feuille de route par la participation des associations.

Enjeux :

Il faut aller au-delà des espaces de dialogue et des chartes : ainsi, la charte des engagements réciproques est un outil important de mise en confiance des associations, contrairement au contrat d'engagement républicain, qui est vécu comme un acte de défiance. Mais la co-construction va plus loin, car elle porte sur un objet concret de politique publique pour les collectivités et les associations sur un territoire.

Il est nécessaire aujourd'hui d'articuler co-construction associative et co-construction citoyenne, politique associative et démocratie participative. La démocratie participative peut court-circuiter les acteurs associatifs locaux. Comment articuler les deux ? C'est un enjeu qu'on perçoit désormais, après une quinzaine d'année d'expérimentation de la démocratie locale. Enfin, comment la co-construction réagit-elle à l'épreuve de chocs externes comme

Du côté des associations, il est parfois nécessaire de construire un interlocuteur collectif pour les collectivités, ce qui n'est pas facile dans le paysage actuel fragmenté et parfois en concurrence. Ainsi, les fédérations ont une capacité de mobilisation inégale selon l'échelle territoriale, en particulier avec les grandes régions.

Il faut parfois construire des collectifs adaptés au territoire.

Le copilotage de la démarche est également une condition indispensable (animation, compte-rendu) : l'agenda et la mise en œuvre du processus doivent être des tâches partagées.

lors de la crise sanitaire ? La co-construction dans l'urgence a montré qu'il était possible de mettre certaines procédures (comme les marchés) entre parenthèses pour agir dans l'urgence. Cela a montré la qualité et la densité des écosystèmes locaux.

La crise énergétique actuelle, qui impacte aussi bien les collectivités que les associations, s'invite dans l'agenda de la co-construction ou pas, alors que l'enjeu n'était pas anticipé par les politiques de la vie associative. C'est un test pour les espaces de co-construction !

Est-ce qu'on arrive à aborder les questions matérielles et budgétaires ? Il y a un enjeu de connaissance partagée sur l'évolution et l'allocation des financements, de vision transversale des modes de contractualisation.

« La co-construction est quelque chose d'ambitieux, elle n'est pas évidente à mettre en œuvre, mais il est important de la valoriser et la mettre en lumière dans un contexte d'émergence d'une idéologie conservatrice et réactionnaire, qui est aux portes du pouvoir dans un certain nombre de pays et qui ne jure que par une souveraineté nationale par l'élection et qui conteste toute légitimité aux corps intermédiaires comme les associations, qui renvoient les associations à une minorité active, une clientèle ou un groupe d'intérêt. »

Intervention de Sandra Guilmin, chargée de mission ESS à l'Eurométropole de Strasbourg



Sandra Guilmin a travaillé avec Laurent Fraisse sur le sujet de la co-construction et ses enjeux.

Pour rappel, l'Eurométropole, ce sont 33 communes autour de Strasbourg, membre du RTES.

La co-construction doit être replacée dans son contexte, avec la création du poste de Sandra Guilmin et dans le cadre du partenariat stratégique avec la CRESS, car comme le soulignait avec justesse Laurent Fraisse, « on ne coconstruit pas tout seul ! ».

Il faut préciser que la relation entre la collectivité et la CRESS préexistait déjà et c'est de là que tout est parti. L'Eurométropole a proposé de créer une instance de dialogue informelle (car dans une collectivité, les instances informelles sont plus faciles à manier). C'est ainsi qu'est né le conseil de l'ESS, en 2010, et qui existe toujours aujourd'hui.

Le travail s'est fait de façon empirique à partir des attentes et des besoins du terrain. Avec le recul, qu'est-ce qui explique le succès de cette instance ? **C'est la confiance, le fondement indispensable sans lequel la co-construction n'est pas possible.**

Un autre élément déterminant a été le [programme européen Urbact](#) sur l'innovation sociale, qui s'adresse aux villes tout en permettant le travail avec les acteurs de terrain, qui a renforcé la co-construction.

En effet, quand on a un prétexte de travail de terrain associant les collègues de la collectivité, le travail fonctionne.

En cheminant dans ce programme, le collectif de travail a décidé d'écrire ce qui était fait, sans volonté de faire un « guide », terme un peu ambitieux, mais plutôt le témoignage d'un processus de co-construction réussi.

L'outil accessible et gratuit, en lien sur www.lemouvementassociatif-grandest.org.

Les intentions à l'époque : le rendre accessible pour toute la collectivité, pas seulement sur l'ESS ; décrire ce qui semblait important dans la démarche : définition de la co-construction, les étapes les plus importantes, la manière de réfléchir, les facteurs de succès et les écueils à éviter. L'une des clés de réussite, par exemple, est la question de **la posture**, de l'élu.e, les agents, les acteurs. Un.e élu.e doit être capable de formaliser sa volonté de coconstruire. Le travail avec les têtes de réseau est important. La posture des agents : aujourd'hui, une acculturation de la fonction publique est nécessaire, pour aller au-delà de l'application de la procédure. Le changement de posture peut être compliqué et est souvent mal accompagné. **L'information** est un autre élément important, tous les acteurs doivent avoir le même niveau d'information. **La confiance** est aussi indispensable : une confiance entre personnes, une confiance entre structures.

Au sujet de la cogestion des enveloppes, elle reste difficile. Pour autant, à Strasbourg, une discussion autour du budget est par exemple en cours actuellement au sein du conseil de l'ESS

pour conserver les ambitions de la collectivité pour l'ESS tout en faisant face

aux contraintes budgétaires liées à la crise : comment mutualiser par exemple ?



Sur le padlet : « Il faut aborder le sujet tabou de la capacité des têtes de réseaux associatifs qui, sur le terrain, ont beaucoup de mal à co-construire ensemble face aux pouvoirs publics ! »



Dans le fil de discussion : Pays d'Argonne-CRIB : « En Argonne, zone dite très rurale du Grand Est se développe des rencontres associatives informelles qui reçoivent un très vif succès. Une co-construction entre associations, démarche éclairante au service d'une politique publique en phase avec le terrain. »



Intervention : Frédéric Cuignet-Royer (Délégué départemental à la vie associative 54) : comment est-ce qu'on construit la relation avec les acteurs ? concrètement ? échanger de manière formelle et informelle. On a besoin de savoir-faire, d'ingénierie, de gens formés à la co-construction. Quels professionnels on arrive à mobiliser pour accompagner les acteurs ?



Intervention : Catherine Zuber : Présidente de l'association Théodore et ancienne conseillère régionale : souhaite mettre en avant le terme de revendication, il faut être 2 dans la co-construction, le monde associatif doit porter une revendication, mais pour cela, il doit savoir sur quoi il souhaite coconstruire, que souhaite-t-il résoudre ?

Le regard de Patricia Andriot, vice-présidente du RTES



Il y a des évolutions positives dans la co-construction, mais « on est loin du compte », souligne Patricia Andriot. Les relations associations/collectivités nécessitent d'être remises à plat, recomposées. Les collectivités, autant que les associations, ont besoin de la co-construction, les collectivités devraient être demandeuses, l'enjeu est de créer le besoin auprès des collectivités. La crise sanitaire l'a bien montré : les associations ont été sollicitées par les collectivités pour les accompagner et les épauler dans la mise en place de solutions d'urgence.



Dans le fil de discussion : Gabriel d'Elloy UR GE Centres sociaux : *« Des différentes interventions, il ressort que la gravité des transitions à réussir collectivement appelle une remise à plat des relations entre pouvoirs publics et associations. Ceci dit, une situation d'urgence et des contraintes budgétaires accrues conduisent l'Etat et les Collectivités à court-circuiter la concertation. »*



Dans le fil de discussion : Christine Devallois, Ligue de l'enseignement 88 : *« on ne parle pas de la capacité des associations à coconstruire une offre de service public... entre associations elles-mêmes, il y a bien des problèmes ! »*

2^{ème} temps de débat :

A quelles conditions la vie associative permet-elle aux jeunes de trouver des espaces d'engagement ?

*Débat animé par **Pascal Plumet**, Président de Lorraine Mouvement associatif et coprésident de l'UMAGE.*



En préambule, Pascal Plumet rappelle certains questionnements issus des temps préparatoires des MA territoriaux : Le modèle associatif existant correspond-il à l'engagement des jeunes ? De quelle(s) jeunesse(s) parle-t-on ? Quelles sont les causes qui mobilisent davantage les jeunes ? La jeunesse s'engage-t-elle parce qu'elle est jeune ou simplement citoyenne ?

Intervention de Corentin Larmoire-Roussel, responsable des plaidoyers et de la communication d'ANIMAFAC



La mission d'Animafac est de valoriser l'engagement des étudiants (donc les jeunes dans l'enseignement supérieur). L'engagement crée de la valeur tant sur le plan personnel que citoyen, il est perçu en somme comme une valeur très positive et politisée. Dans cette perspective, l'association est bien identifiée comme un acteur politique sur le territoire.

Mais la structure associative n'est pas le seul moyen de s'engager, de s'exprimer politiquement. Pour ce faire, les réseaux sociaux sont davantage utilisés : 40% des

jeunes y donnent régulièrement leur opinion contre moins de 25% des français. Reste à distinguer si ce premier pas vers l'engagement est temporaire ou structurel. Les locomotives d'antan de l'engagement (sport, loisirs, éducation, ou l'engagement de long terme comme le syndicalisme) attirent beaucoup moins les jeunes.

D'une part parce que leur engagement se développe sur plusieurs fronts et d'autre part parce que les sujets de société dont ils s'emparent sont aujourd'hui les violences faites aux femmes, les discriminations, le

racisme, la précarité (notamment la leur), la santé publique et l'environnement surtout.

Contrairement à l'idée reçue du désintérêt de l'autre ou de l'individualisme des jeunes, la crise COVID souligne un plus fort engagement des jeunes : on observe en effet une hausse de l'engagement après la crise sanitaire chez les moins de 35 ans passant de 72 à 74% tandis que pour l'ensemble des français, la part chute de 59 à 53%, (58 à 46% chez les seniors).

[Baromètre de l'engagement citoyen et solidaire par HelloAsso et OpinionWay](#)

Plusieurs freins à l'engagement sont distingués : la structure associative en premier lieu, apparaît dans son objet social socle comme dans sa vie statutaire, comme sclérosante et peu agile.

La jeunesse s'investit en effet sur plusieurs fronts en communiquant de manière plus horizontale et sur les réseaux, ce qui correspond moins au fonctionnement d'une gouvernance classique. Les jeunes s'informent beaucoup plus sur internet et

les réseaux où ils trouvent plus de libertés et de souplesse dans les structures informelles.

L'exemple d'Extinction Rebellion, mouvement diffus hors des champs communs et difficilement quantifiable, en est une illustration parmi d'autres.

Autre point déterminant, leur précarité s'aggrave (emploi, financement des études, bourse...) et ils disposent de moins de temps pour s'engager. Il existe bien des dispositifs (l'unité d'enseignement Engagement Citoyen, les périodes banalisées lors des engagements associatifs, la logique de projets dans les lycées agricoles), mais les politiques publiques doivent s'emparer du sujet.

Enfin le prisme de la relève des bénévoles et la caution « jeunes » dans une association peut leur donner l'impression de ne pas être à la hauteur, tout comme la paralysie instaurée par le Contrat d'Engagement Républicain constitue un frein aux actions des membres qui pourrait être condamnées.



Dans le fil de discussion : Gabriel d'Elloy UR GE Centres sociaux : « Les engagements multiples des jeunesses se confirment : c'est réconfortant, même si par ses méthodes et agendas ("saut" de puce), il dérouté les responsables associatifs plus âgés. »



Sur le padlet : « auto censure et crainte de ne pas être à la hauteur dans les associations non jeunes pour la prise de responsabilité : piste intéressante sur les freins à l'engagement. Travailler sur l'image du bénévole aux cheveux blancs qui se plaint du manque d'engagement des jeunes et sur leur manque d'implication / d'apports dans le fonctionnement qu'ils connaissent parfaitement. »



Intervention : Bruno Ulrich, Président de l'ARIENA, trésorier de l'association SINE : Dans le secteur de l'environnement, cette émergence est également observée mais une coordination entre différents acteurs bien installés et les nouveaux s'effectue (sur l'Eurométropole de Strasbourg notamment : dispositif « faut qu'on se bouge » d'Alsace Nature) ; un conseil de la transition est d'ailleurs à l'étude.



Intervention : Frédéric Cuignet-Royer (Délégué départemental à la vie associative 54) : La loi du 1er 07 2021 a changé des choses pour les associations, en modifiant le code de l'éducation, une sensibilisation à la vie associative est désormais prévue, c'est l'article L 312-15.



Intervention : Emmanuel Thiry Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports Grand Est, est confiant dans les associations traditionnelles, en particulier celles du champ de l'éducation populaire, pour rebondir et accueillir les jeunes, les faire collaborer à leur fonctionnement, en particulier sur des compétences, qu'on ne trouve pas ou plus dans les associations et dont les jeunes peuvent se prévaloir
Les associations ont toute leur place dans la construction d'un parcours d'engagement qui va commencer dès l'enfance, souvent en lien avec l'école, avec les associations complémentaires de l'école, et avec les collectivités aussi : il y a maintenant des coproductions de projet en lien avec la citoyenneté, l'éducation des enfants aux questions de citoyenneté. Il y a aussi des dispositifs d'engagement plus institutionnalisés, qui ne répondent peut-être pas aux aspirations de tous, (SNU, service civique), mais les associations ont toute légitimité pour accompagner les jeunes (par exemple via des conseils de la vie lycéenne).

Le regard de Patricia Andriot, vice-présidente du RTES



Son regard d'élue, de vice-présidente du RTES, mais aussi d'agent de l'Etat, amène Patricia Andriot à souligner que dans un contexte de perte de repère général, de désappointement, la question qui se pose, qui a traversé les débats des rencontres régionales, c'est finalement **« comment refonder l'engagement au service de l'intérêt général et quelle est place du monde associatif dans cette refondation ? »**

La succession de crises amène à nous sentir tous un peu perdus, et le monde associatif aussi partage ce ressenti. Devant l'urgence de la situation actuelle, paradoxalement, le monde s'emballe et est allé assez loin dans l'individualisme, dans l'effritement de la logique collective, pour autant, notre mauvaise conscience collective face à un libéralisme exacerbé, à l'individualisme, nous porte à nous interroger sur notre engagement pour corriger la situation. Dès lors, comment le mouvement associatif se place-t-il là-dedans, lui qui représente la connexion de l'engagement au service de l'intérêt général ?

L'associatif est une forme d'action publique, mais il lui faut éviter d'être instrumentalisé et de renforcer la confusion des genres qu'on note actuellement : on ne se sait pas bien faire collectivement pour répondre aux urgences actuelles, aussi bien du côté des collectivités que des associations.

On tâtonne, même sur des sujets simples qui font consensus comme les questions liées à l'alimentation, car on est face à des logiques organisées et efficaces qu'il faut repenser en profondeur. « On bricole », Patricia Andriot souligne qu'il faut oser le dire, car cela crée de la défiance du côté des citoyens, et beaucoup d'attentes aussi.

La volonté d'engagement n'est pas ressentie par tout le monde. Souvent, la parole des citoyens aux élus est plutôt « débrouillez-vous, on vous a élu pour ça ».

Patricia Andriot souligne le grand malentendu qui existe entre les attentes des citoyens, le rôle des pouvoirs publics et le rôle des associations.

Intervention d'Irène Weiss, conseillère régionale du Grand Est,



Après 3 années de crise, nous sommes encore impactés par le contexte international, ce qui ne facilite pas la vie des associations. Pour autant, c'est dans ces temps de crise que le rôle des associations prend tout son sens. Les enjeux sont nombreux. La crise COVID a créé de nouvelles habitudes, il est difficile aujourd'hui de remobiliser des bénévoles, en particulier des jeunes. La jeune génération est une génération de crise, sanitaire, écologique, économique, numérique...

La Région est en questionnement sur l'engagement, l'implication des jeunes. Aussi, la Région a mis en place un [Conseil régional des jeunes](#), composé de 72 membres, qui élabore les politiques publiques jeunesse et sports au côté des conseillers régionaux. Cela permet de transmettre l'envie de s'engager. C'est un atout pour la collectivité.

La Région soutient les associations à travers de nombreuses thématiques et de nombreux dispositifs. Les associations sont très précieuses pour la Région Grand Est et Irène Weiss fait part des remerciements appuyés de la part de la collectivité.

Intervention d'Emmanuel Thiry, Délégué Régional Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Grand Est



Emmanuel Thiry adresse ses remerciements pour l'organisation des Rencontres régionales, temps toujours intéressant qui livre des pistes de réflexion, attire l'attention sur les enjeux.

Pour répondre aux problématiques nouvelles auxquelles nous sommes confrontés, il faut nous remettre en question, nous appuyer sur ce qui fonctionne bien, réfléchir à la manière d'innover, en particulier via la co-construction.

Au fil des échanges que la DRAJES aura avec le Mouvement associatif, avec les SDJES, avec les autres collectivités, se construiront des dispositifs, des politiques publiques, qui incluront ces notions d'innovation et de co-construction pour apporter des solutions aux défis qui nous sont posés.



Thomas Dubois se réjouit de constater que la quasi-totalité des participants est restée en ligne tout au long de la matinée, souligne la qualité des échanges, à l'oral, dans le tchat, sur le pad ! Les supports seront rapidement mis en ligne.

Les RRVA font suite à des temps de rencontres en proximité, dans les territoires, pour porter les réflexions avec l'ensemble des acteurs associatifs. Le fruit de nos échanges sera aussi porté au Mouvement associatif national.

Merci à l'ensemble des intervenants et des participants !

RESTITUTION DES TEMPS PREPARATOIRES EN TERRITOIRE

Les fédérations et réseaux membres des 3 Mouvements associatifs se sont réunis le 19 septembre à Tomblaine, le 06 octobre à Mittelwihr et les 22 et 25 novembre à Reims, lors de temps préparatoires aux 5^{èmes} Rencontres Régionales de la Vie Associative, pour débattre des deux sujets retenus :

- Quels espaces à investir pour la société civile organisée dans la co-construction des politiques publiques ?
- À quelles conditions la vie associative permet-elle aux jeunes de trouver des espaces d'engagement ?

Les expressions territoriales sont restituées ci-après.

Sujet 1 : Quels espaces à investir pour la société civile organisée dans la co-construction des politiques publiques ?

Les constats partagés :

Le climat préalable, propice à la co-construction, doit réunir : écoute, connaissance, envie, concertation, temps, reconnaissance.

Des lacunes en termes d'interconnaissance :

Du côté des collectivités : une certaine méconnaissance de la structuration du secteur associatif, du savoir-faire associatif. Les têtes de réseaux et mouvements associatifs ne sont pas suffisamment identifiés par les élus locaux.

Du côté du secteur associatif : une connaissance insuffisante des « lieux de pouvoir », des difficultés à valoriser correctement l'impact social et économique des structures et mouvements.

Il est nécessaire pour les associations de retrouver leur fonction de corps intermédiaire entre individus et collectivités (en respectant le principe de subsidiarité à chaque échelon territorial).

Principe de « qui paie décide » : comment éviter l'écueil de l'opérateur associatif ? Les DSP et marchés publics demeurent des modes de commande plus sécurisés pour les élus, mais pas pour les associations. Le modèle entrepreneurial imposé aux associations peut être dangereux et remettre en question les capacités et les volontés de co-construction.

Le rôle politique des fédérations devrait être renforcé.

Ce qui a suscité débat/questionnement :

Les associations doivent-elles toujours réaliser des actions « percutantes » pour intéresser les collectivités, pour « rentrer dans les cases » dessinées par les collectivités ? La connaissance du terrain et des besoins qu'ont les associations devrait leur permettre au contraire d'être force de proposition et d'impulsion de politiques publiques adaptées.

Les élus tirent leur légitimité des urnes, les associations tirent leur légitimité de leurs adhérents/membres/usagers : c'est sur le territoire que la jonction de ces deux légitimités se tisse.

Dans le cadre des concertations (conventions citoyennes etc) : quelles sont les garanties que les résultats/conclusions sont respectées ? qui en est le garant ?

La co-construction n'est-elle pas une utopie de l'éducation populaire ?

Il est constaté une remise en cause de la collaboration entre l'Etat et les associations, liées à une réduction des effectifs des agents publics territoriaux, à une série de réformes territoriales qui ont renforcé le rôle des agences de l'Etat au détriment de celui des services déconcentrés.

La présence de responsables associatifs parmi les élus n'est finalement pas un facilitateur de co-construction, au contraire.

Les associations ne devraient-elles pas être mieux organisées lorsque les collectivités sont prêtes à coconstruire : plus réactives, mieux structurées ?

Comment dépasser les questions purement techniques pour initier un débat plus politique ?

Les idées/propositions :

- Former les agents des collectivités au fonctionnement et aux réalités des associations
- Former les associations au fonctionnement et aux réalités des collectivités
- Renforcer la culture politique des associations
- Développer les rencontres bilatérales entre associations et collectivités.
- Diffuser largement le « kit asso de l'élu » conçu par le Mouvement associatif
- Investir de nouveaux espaces de coopérations (les comités consultatifs des services publics locaux, le conseil de développement de la CeA, le CESER, les conseils de quartiers, le conseil de l'ESS de l'Eurométropole de Strasbourg...), ce qui demande au préalable d'en avoir une cartographie précise.
- Identifier les lieux d'influence selon que l'on s'adresse aux agents de services déconcentrés, aux élus des collectivités, aux agents des collectivités.

Sujet 2 : A quelles conditions la vie associative permet-elle aux jeunes de trouver des espaces d'engagement ?

Les constats partagés :

Le climat préalable, propice à l'engagement des jeunes, doit réunir passion, plaisir, écoute, confiance.

On constate un déclin des « junior associations » au profit des réseaux sociaux (actions aux résultats plus immédiats).

Les grandes causes (l'environnement, le mouvement Me Too), rassemblent et mobilisent plus facilement les jeunes que le fait associatif.

Le fonctionnement des instances de gouvernance, qui sont parfois peu accueillantes ou sclérosées, doit être réinterrogé.

Il est urgent de rétablir la confiance pour aider à « laisser les clés ».

Ce qui a suscité débat/questionnement :

Que fait-on pour la mobilité et l'engagement des jeunes ruraux ?

Comment appréhender les formes d'engagement en ligne, sur les réseaux sociaux ?

Engagement v/s militantisme : le militantisme est-il devenu un mot tabou ?

Le collectif n'attire-t-il réellement plus les jeunes par peur d'instrumentalisation ?

Les idées/propositions :

- Tutorat, mentorat : la formation de pair à pair fonctionne mieux qu'avec un « senior »
- Réinventer les espaces de gouvernance (par exemple : un conseil d'administration des jeunes)
- Intégrer une sensibilisation à la vie associative dans le corpus de l'éducation nationale, renforcer la connaissance du fonctionnement associatif
- Alléger les statuts associatifs (quorums...)
- Adapter la gouvernance en fonction des énergies bénévoles
- Valoriser des acquis à décliner en récompense de l'engagement associatif
- Mobiliser des acteurs comme Unis-cités
- Rendre visible le rôle d'éducation civique des associations
- Replacer le projet associatif au cœur de l'engagement et non plus comme un outil de promotion/communication
- Valoriser le service civique plutôt que le SNU

Sujet 1

<https://fonda.asso.fr/ressources/devenir-des-interlocuteurs-des-pouvoirs-publics-le-combat-sans-fin-des-associations>

« Nous définissons la co-construction comme « un processus institué de participation ouverte et organisée d'une pluralité d'acteurs à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'action publique ».

- La co-construction ne se réduit pas à une simple procédure consultative en cherchant un accord entre parties prenantes au-delà d'un recueil sans engagement d'avis ou de points de vue ;
- Elle ne vise pas principalement à créer une instance de dialogue ou à signer une charte, mais bien à élaborer une politique publique, sectorielle ou locale ;
- Elle implique rarement la codécision qui relève in fine d'une instance représentative et souveraine où siègent des élus et la cogestion de l'argent public, atténuant sans l'annuler le principe « qui paie, décide » souvent invoqué par les décideurs publics ;
- Les exemples de co-construction sont plus nombreux au moment de la genèse d'une politique dont le référentiel est peu stabilisé : ils sont plus pertinents à l'échelle locale et plus rarement opératoires au niveau étatique ;
- Le dialogue entre organismes représentatifs de la société civile et pouvoirs publics n'est qu'un type de co-construction, d'autres favorisant la participation directe des associations non affiliées, citoyens et usagers.

La volonté, les profils et le positionnement des élus, mais aussi l'ouverture et l'acculturation des agents rendent la pérennité des processus de co-construction dépendante des configurations politiques locales. La mise en œuvre d'une co-construction tient parfois de la nécessité stratégique ou de l'intérêt bien compris des élus et des techniciens de collectivités locales qui ne disposent pas toujours en interne des relais politiques et des ressources administratives.

Sur des domaines récents de l'action publique ou des compétences fragilisées, le recours à l'expertise et les contributions de la société civile locale sont des conditions pour pouvoir négocier une capacité d'action au sein du système politico-administratif local.

La capacité des acteurs associatifs à construire des collectifs locaux, interlocuteurs des pouvoirs publics, est une autre condition décisive. Aussi la préservation d'espaces de délibération autonomes et non institutionnels, animés par les acteurs et articulés aux instances officielles de concertation, est-elle une exigence pour construire une contre-expertise citoyenne.

Le copilotage du calendrier, de l'animation et de la formulation des objectifs comme des recommandations est un principe méthodologique utile pour se prémunir des tentatives de récupération. Enfin, si une éthique de l'écoute et de la bienveillance est nécessaire au changement de posture des parties prenantes, elle doit s'articuler à une capacité à identifier les désaccords et à gérer positivement les éventuels conflits. »

Laurent FRAISSE

La co-construction de l'action publique : définition, enjeux, discours et pratiques, Laurent Fraisse, 2018.

Le Guide « Co-construire les politiques publiques. Comment on fait ? », Ville et Eurométropole de Strasbourg

https://www.rtes.fr/system/files/inline-files/Reperes_Coconstruction_2019_3.pdf

https://www.rtes.fr/sites/default/files/IMG/pdf/Guide_Co_ConstructionBD_strasbourg.pdf

Conférence : Recompositions territoriales, cogérer les dispositifs entre pouvoirs publics et associations

<https://projep.fr/rencontre-7/>

Sujet 2

<https://lemouvementassociatif.org/le-mouvement-associatif-est-signataire-de-lappel-du-cese-pour-favoriser-lacces-des-jeunes-aux-responsabilites/>

<https://fonda.asso.fr/ressources/comment-remedier-labstention-des-jeunes-le-cese-adopteson-avis-engagement-et>

https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2022/2022-03_participation_democratique_jeunes.pdf

<https://france.makesense.org/media/la-jeunesse-et-son-spleen/>

<https://www.ifop.com/publication/livre-evenement-la-fracture-comment-la-jeunesse-daujourd'hui-fait-secession-frederic-dabi/>

<https://www.ifop.com/publication/livre-evenement-la-fracture-comment-la-jeunesse-daujourd'hui-fait-secession-frederic-dabi/>

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2017, dont le thème cette année était « Jeunesse et Patrimoine », 46 organisations du Conseil économique, social et environnemental ont signé samedi un appel, intitulé « Jeunes et responsables ! L'accès des jeunes aux responsabilités dans les organisations ».

[...]

Pour le CESE, qui est la seule assemblée constitutionnelle dans laquelle les associations de jeunesse sont représentées, la place des jeunes dans les organisations de la société civile est cruciale et vertueuse pour la démocratie.

Le constat de cet appel repose sur un paradoxe : si les jeunes sont, avec les seniors, la catégorie de la population qui s'engage le plus, il n'en demeure pas moins que la jeunesse est la moins représentée dans les responsabilités et mandats confiés. « Pourtant, leur implication contribue à apporter du dynamisme et des idées neuves aux organisations de la société civile, qui sont l'expression de sa vitalité », insiste le texte.

Les organisations signataires de l'appel s'engagent ainsi à poursuivre leurs efforts « en formant et en accompagnant les jeunes à la prise de responsabilités, en encourageant l'exercice de mandats de représentation extérieure par les jeunes, ou encore en interrogeant régulièrement la gouvernance de [leurs] organisations ».

Le président du CESE Patrick Bernasconi a rappelé que la place des jeunes est « essentielle à la survie des organisations » et « nécessaire à leur régénération », « parce que plus que d'autres, les jeunes sentent et appréhendent les grands courants d'idées, de pensées et les mouvements qui émergent dans notre société. »

Le CESE a formulé 21 préconisations dont :

- *Renforcer l'apprentissage de la démocratie dès le plus jeune âge.*
- *Transformer la journée de défense citoyenneté (JDC) en semaine de la citoyenneté présentant les formes d'engagement et les enjeux des élections.*
- *Utiliser la nouvelle semaine de la citoyenneté pour choisir chaque année un sujet concernant une politique publique, sur laquelle les jeunes pourront s'informer, débattre et/ou voter pour : que leurs contributions soient incluses dans la phase de débat et de conception de celle-ci.*
- *Revitaliser la pratique de la démocratie, la redevabilité de la part des élues et élus et le renouvellement des instances politiques.*

- *Instaurer un véritable statut de l'élu, qui fixerait un certain nombre de garanties, de droits et d'obligations (engagement dans les mandats, représentativité de la société, etc.).*
- *Abaisser les seuils de signataires permettant le déclenchement des référendums d'initiative partagée à 1/10e des membres du Parlement et 1/50e du corps électoral.*
- *Limiter à trois consécutifs l'exercice d'un mandat au sein d'un exécutif local ou en tant que parlementaire, à l'exception des mandats exercés dans les communes de moins de 3 500 habitants.*

https://injep.fr/wp-content/uploads/2022/01/Synthese_Barometre_DJEPVA_2021.pdf

En 2021, près d'un jeune sur deux (48 %) donne bénévolement de son temps au sein d'une association ou d'une autre organisation (parti politique, syndicat, etc.). La hausse du bénévolat observée début 2020 se poursuit ainsi malgré la survenue de la pandémie de Covid-19 et ses nombreuses conséquences en termes de changements des conditions de vie des jeunes (organisation, ressources...).

La hausse de l'engagement bénévole en 2020 et 2021 s'est traduite par une hausse du bénévolat assidu (+5 points depuis 2019) ou régulier (+4 points depuis 2019) tandis que l'engagement plus occasionnel, lors d'un événement ou d'une période précise de l'année, ou épisodique bénéficie d'une augmentation plus modérée...). Ce plus haut niveau d'engagement bénévole en 2020 et 2021 ne s'est pas traduit par une modification en profondeur du profil des jeunes bénévoles.

Le domaine d'engagement bénévole des jeunes est particulièrement en lien avec leur vécu : l'absence de difficultés particulières est synonyme d'un bénévolat plus récréatif (sportif, culturel, de loisirs) là où l'expérience de discriminations ou d'une situation de précarité conduit davantage à un bénévolat « engagé » au service d'une cause.

L'environnement paraît quelque peu faire exception à cette règle, cette thématique étant une source de préoccupation grandissante au sein de l'ensemble de la jeunesse¹⁸. En 2021, le sport arrive en tête des domaines dans lesquels les jeunes s'engagent (31 %). Il est suivi par le domaine de la jeunesse et de l'éducation (19 %), qui prend le pas en 2021 sur la culture ou les loisirs (17 %), à présent à la troisième place des domaines d'engagement des jeunes, au même rang que le domaine du social et de la solidarité (17 %).

L'environnement reste le domaine donnant le plus envie aux jeunes de s'engager ou de s'engager plus, 22 % de jeunes le citant. Deuxième domaine à même de susciter le bénévolat, le sport attire tout autant qu'en 2020 (19 %). La lutte contre les discriminations, bien moins citée les années précédentes, parvient au même niveau d'attrait que le sport en 2021 ; 19 % des jeunes déclarant de ce domaine qu'il leur donne envie de s'engager.

Ce choix n'est pas surprenant, dans la mesure où les discriminations sont plus souvent perçues comme un facteur de fragilisation de la cohésion sociale par les jeunes : 13 % des 18-30 ans en font le principal frein à la cohésion sociale, contre 8 % de l'ensemble de la population ; 16 % des jeunes invoquent en outre le racisme (contre 9 % des Français) et 7 % les inégalités entre hommes et femmes (contre 4 % de la population).

CONTACTS

Union des Mouvements associatifs Grand Est - UIMAGE

Siège social :
Maison Régionale des Sports Grand Est
13 rue Jean Moulin – BP 70 001
54 510 TOMBLAINE

Lorraine Mouvement associatif

Maison régionale des Sports Grand Est
13 rue Jean Moulin – BP 70001
54510 TOMBLAINE

Contact :

Pascal PLUMET, Président
Pierre COLNOT, Directeur
Tél : 03 83 18 87 16

Courriel :

direction@lorrainemouvementassociatif.com

Alsace Mouvement associatif

Maison des associations
1a Place des Orphelins
67000 STRASBOURG

Contact :

Piero CALVISI, Président
Caroline JOSSEAUME, Directrice
Tel : 03 88 23 26 38

Courriel :

direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

14 rue Hoche
51000 REIMS

Contact :

Thomas DUBOIS, Président
Camille DESCAT, Chargée de mission
Tél : 07 88 33 83 61

Courriel :

t.dubois@lemouvementassociatif-ca.org
contact@lemouvementassociatif-ca.org